Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 037-213700743-20260916-2026_054-DE

Séance du 16 septembre 2026

Délibération n°2026_054

5.3.6 – Désignation des représentants - Autres

Désignation des délégués auprès du SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire)

L'an deux mil vingt-six, le **seize septembre à vingt heures**, le conseil municipal de la commune de Chouzé-sur-Loire dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAULT, Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Nombre de conseillers votants : 18

Présents :
Monsieur Gilles THIBAULT Maire,
Monsieur Pierre DAVID, Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Madame Marie BOTTI, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Guillaume DELANOUE, Monsieur Laurent HERLIN, Monsieur Nicolas JAUSELON, Monsieur Jean-Christophe LENOIR, Madame Charline MABILEAU, Monsieur Patrick MARTINEZ, Madame Guylaine THIBAULT, Monsieur Christian THOUET, Madame Laurence VENNEVIER.

Absents ayant donné pouvoir : Madame Vanessa BRUNET a donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTINEZ, Madame Eva DIMA a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAULT.

Absents ou absents excusés : Monsieur Yvan BOIDÉ

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2026, Monsieur Frédéric BIEMON a été désigné délégué titulaire et Monsieur Christian THOUET, délégué suppléant, au sein du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

Suite à la démission de Monsieur Frédéric BIEMON de son mandat de conseiller municipal, en date du 1er septembre 2026, il convient de procéder à une nouvelle désignation afin de pourvoir les fonctions de délégué titulaire et de délégué suppléant de la commune au sein du SIEIL.

Au vu de ces éléments,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-7 et L. 5211-8 ;
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) ;
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 mars 2026 portant désignation des représentants de la commune au sein du SIEIL ;
Considérant que Monsieur Frédéric BIEMON, délégué titulaire, a démissionné de son mandat de conseiller municipal en date du 1er septembre 2026 ;

Considérant que Monsieur Christian THOUET était désigné délégué suppléant ;
Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;
Considérant que, conformément à l'article L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination des délégués ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- En qualité de délégué titulaire :
 - **Monsieur Christian THOUET**
 6 rue des Saulaies 37140 Chouzé-sur-Loire
- En qualité de délégué suppléant :
 - **Monsieur Jean-Christophe LENOIR**
 10, rue de Tours 37140 Chouzé-sur-Loire

Les délégués ainsi désignés exerceront leurs fonctions pour la durée restant à courir du mandat municipal.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Signé électroniquement par : Guillaume DELANOUE
Date de signature : 17/09/2026
Qualité : Chouzé-sur-Loire - Secrétaire de séance

Le Maire,
Gilles THIBAULT

Signé électroniquement par : Gilles THIBAULT
Date de signature : 17/09/2026
Qualité : Chouzé-sur-Loire - Maire